

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de l'Enseignement de la Promotion sociale,  
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse,  
des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports  
et de la Promotion de Bruxelles, concernant  
**Bilan des camps de mouvements de jeunesse**

Madame la Ministre,

Début juillet, je vous interrogeais en séance plénière sur la situation des camps de mouvements de jeunesse, tiraillés entre une situation sanitaire compliquée et des évacuations à cause des inondations. Vous m'indiquiez qu'à ce moment-là, 12 camps avaient dû fermer en raison de contaminations, ce qui était relativement peu sur le millier de camps organisés. Concernant les intempéries, le Ministre-Président annonçait lors de la dernière séance plénière que pas moins de 180 camps avaient été touchés.

Madame la Ministre, quel bilan pouvez-vous tirer de ces deux mois de camps ?

Sur la totalité des camps organisés par nos mouvements de jeunesse, combien ont-ils été impactés par la pandémie ?

Avant les vacances, vous nous aviez en outre confirmé le montant de € 300.000 accordé cette année pour l'achat de tentes, en soutien aux mouvements de jeunesse. Ce budget a-t-il été suffisant ? Votre administration a-t-elle été amenée à subvenir à d'autres besoins en matériel pour permettre la bonne tenue des camps ?

Je vous remercie.

## **La réponse de la Ministre :**

Suite aux divers échanges que j'ai pu avoir avec les mouvements de jeunesse tout au long de l'été, je tiens d'abord à vous rassurer sur le bilan plutôt positif malgré tout que l'on peut tirer des camps de mouvements de jeunesse, et ce malgré les intempéries et la COVID-19.

En effet, durant cet été, c'est un peu plus de 2810 camps qui ont été organisés dans le respect des protocoles sanitaires. Le tout, pour le plus grand bonheur de notre jeunesse qui a, enfin, pu se retrouver et partager des moments privilégiés.

Il est à noter que sur l'ensemble de ces camps, 57 camps ont été touchés par la COVID-19 et ont malheureusement dû être clôturés prématurément. En termes de pourcentage, cela signifie que seulement 2,03% des camps ont été touchés par la COVID. Ce bilan positif, nous le devons au sens des responsabilités et au respect strict des consignes par les mouvements de jeunesse.

Je tiens encore à les remercier publiquement pour l'organisation sans failles des camps, pour la prise en charge de ces jeunes qui en avaient tant besoin, et pour le sérieux dont ils ont fait preuve malgré la crise COVID-19.

Malheureusement, la crise COVID-19 n'est pas la seule à avoir joué les trouble-fêtes durant cet été. Comme vous le mentionnez, les associations de jeunesse, dans leur ensemble, ont dû faire face à des intempéries et inondations catastrophiques. Les mouvements de jeunesse n'ont pas été épargnés par ces dernières. Il est à noter qu'ils ont dû faire face aux inondations, aux changements d'endroits de camps et, pour la Province de Namur, ils ont dû modifier leurs plans suite à un Arrêté du Gouverneur. Cet Arrêté, pris dans le cadre des inondations, demandait à chaque camp d'obtenir l'autorisation communale et l'autorisation des pompiers pour rester à leur endroit de camps.

Sur 178 camps concernés par les inondations, 8 camps ont été touchés à des degrés divers. La plupart du temps, ils ont dû faire face à des pertes de matériel, d'outils et de quelques tentes abîmées. Les mouvements de jeunesse continuent leur inventaire dans ce cadre. En effet, ils avaient le souhait de ne pas se précipiter et d'attendre la fin de l'été pour ne pas se précipiter. Mes collaborateurs restent en contact régulier avec ces derniers. Suite aux inondations, et sur les 8 camps touchés, seuls 2 camps ont dû être stoppés et un camp fut tout simplement impossible à organiser. En effet, ce dernier débutait durant les intempéries. Les 5 autres camps restants ont, quant à eux, pu reprendre. Les autres camps ont, sans exception, reçu l'autorisation communale et l'autorisation des pompiers à poursuivre les camps.

En ce qui concerne le subside de 300.000 euros pour les tentes, ce dernier avait pour but de compenser le non-renouvellement de la convention entre la Défense et les mouvements de jeunesse permettant ainsi à ces derniers d'investir dans un stock de tentes en complément du

centre de prêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est néanmoins arrivé à un moment crucial pour les mouvements de jeunesse touchés par les inondations. Ce subside doit être pris en considération avec les autres aides mises à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme la circulaire inondations permettant des avances aux associations de jeunesse comme les mouvements par exemple.

Je vous remercie pour votre question.